

L'activité du CDTHED en 2017-2018

Voici un aperçu de l'activité du CDTHED depuis septembre 2017. Un bilan plus détaillé sera présenté à notre Assemblée Générale du samedi 22 septembre. Il sera complété par les rapports de la Commission Accessibilité et des correspondants des antennes locales de l'Association.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le fil d'actualité du CDTHED sur son site Internet :

<http://www.cdthed.fr/joomla16/news.html>

et à nous suivre sur les réseaux sociaux :

Twitter : <http://twitter.com/CdthedHandicap> — Facebook : <http://www.facebook.com/cdthed>

Les adhérents qui veulent avoir des informations plus précises sur telle ou telle question sont invités à contacter leur antenne locale ou le siège de l'Association. Ils peuvent également avoir accès aux relevés de conclusion des réunions de Bureau du CDTHED qui ont lieu régulièrement dix fois par an — ou mieux encore demander à y être invités !

Loi « ÉLAN » (logement)

Notre association a été tout particulièrement mobilisée pour défendre le droit au logement, contre l'article 18 du « *projet de loi relatif à l'Évolution du Logement et à l'Aménagement Numérique* » (ÉLAN). Rappelons que cet article prévoit de diviser par 10 le nombre d'appartements accessibles à la construction — les autres devant être « évolutifs » c'est-à-dire que, selon le gouvernement, ils pourront être rendus accessibles aux moyens de « *simples travaux* » (cloisons amovibles, changement de la douche...). Mais qui peut croire sérieusement qu'un bailleur privé n'écartera pas d'office le candidat locataire qui a besoin de travaux, même « *simples* », pour rendre accessible son logement ?

Dès le 23 avril, nous avons pris position « *contre l'article 18 du projet de loi ÉLAN ! Pour le maintien des règles imposant la construction de logements neufs accessibles à tous !* » Nous avons multiplié les communiqués et les initiatives, en relation avec d'autres associations indépendantes de défense des droits des handicapés au plan national.

Le 28 mai, nous avons écrit aux 577 députés pour leur demander de voter contre l'article 18. Nous avons invité tous nos adhérents, sympathisants et contacts à démarcher les députés de leurs départements. Sur notre proposition, une lettre interassociative a été adressée aux parlementaires de l'Isère. En Isère, le CDTHED a rencontré les assistants parlementaires des députées Marie-Noëlle Battistel (PS) et Émilie Chalas (LaREM). En Côte-d'Or, l'antenne locale a été reçue avec l'ANPIHM (Association Nationale Pour l'Intégration des personnes dites Handicapées Moteurs) par le député Didier Martin (LaREM).

L'Assemblée nationale a adopté le texte en première lecture grâce aux seules voix de la majorité LaREM-

MoDem, les autres groupes votant contre.

Avec six autres associations, nous avons alors écrit à tous les sénateurs le 19 juin. Nous avons aussi publié un « Vrai/Faux » pédagogique. Suite aux démarches effectuées par nos camarades de Côte d'Or, le sénateur Alain Houpert (LR) a déposé un amendement visant à supprimer l'article 18. Le Groupe Les Républicains étant de loin le principal groupe au Sénat, les groupes de gauche PS, CRCE, FI ayant pris position contre l'article 18, une large majorité aurait pu facilement assurer la suppression de cet article anti-accessibilité...

C'est alors que les sénateurs LR ont capitulé, pour se rallier au pitoyable marchandage de la Commission des affaires sociales du Sénat qui a augmenté de 10 à 30 % le quota d'appartements accessibles pour se donner bonne conscience. Ainsi, les parlementaires LR votent contre (à l'Assemblée Nationale) quand ils sont minoritaires, et ils votent pour (au Sénat) quand ils sont potentiellement majoritaires !

Au plan national, constatons que les « *grandes* » associations de personnes handicapées, de même que les innombrables associations et organisations se prononçant, à juste titre, contre l'ensemble du projet de loi ÉLAN ont attendu le 17 juillet pour improviser en quatre jours un simulacre de manifestation alors que leurs adhérents, l'arme au pied depuis des mois, attendaient désespérément l'appel national à l'action qui ne vient jamais... Le « *Collectif Ambition Logement* » a d'ailleurs récidivé en appelant le 29 août à manifester le 1er septembre !

Concernant les associations avec lesquelles nous avons travaillé, plus petites, mais plus indépendantes, il est regrettable que des querelles de personnes aient surgi brutalement durant l'été, querelles dans lesquelles on a (vainement) essayé de nous entraîner.

Pour notre part, quoi qu'il arrive, nous continuerons à

combattre ce texte nuisible en fonction de nos moyens. Dans l'immédiat, nous demandons aux parlementaires « *de bonne foi* » de se préparer à saisir le Conseil constitutionnel dès l'adoption définitive du texte. Mais chacun comprend bien que ce n'est pas suffisant, c'est pourquoi nous rappelons que nous sommes toujours prêts à participer à toute mobilisation nationale et unitaire contre le projet de loi ÉLAN.

Accessibilité

Le CDTHED a multiplié les interventions sur le terrain, notamment grâce à ses antennes locales. Il serait trop long de les énumérer ici. Nous n'aborderons ici que quelques éléments marquants.

Accessibilité des transports en commun

Rappelons que les scooters électriques pour PMR, utilisés par certaines catégories d'usagers handicapés et de personnes âgées ayant un faible périmètre de marche, restent exclus des transports en commun à Grenoble.

Depuis la réunion organisée le 27 juin 2017, avec le SMTC et la SEMITAG au dépôt de tramways de Gières, en présence du CEREMH (Centre de Ressources et d'Innovation Mobilité Handicap), le dossier reste bloqué à cause de l'obstination des élus locaux. Cette réunion a d'ailleurs fait l'objet d'un compte rendu officiel bâclé et truffé d'erreurs grossières, ne reflétant absolument pas la discussion qui a eu lieu sur place...

Depuis cette date, le SMTC ne réunit plus du tout la Commission Accessibilité qui relève de sa responsabilité. Il ne répond même plus aux courriers que nous lui adressons depuis avril 2018 !

De notre côté, nous avons mené une enquête qui a donné des résultats surprenants... Alors que le SMTC, sans être démenti par le CEREMH, nous avait laissés entendre que les scooters PMR étaient interdits sur le réseau parisien suite à des essais non concluants effectués en octobre 2014, nous avons appris que la RATP acceptait sur l'ensemble de son réseau de transport en commun (métro, trams, bus...), les « *scooters d'aide à la mobilité* » ne dépassant pas 350 kg, et « *le gabarit d'encombrement d'un fauteuil roulant de 0,75 m de largeur × 1,25 m de longueur* ».

Mieux encore, sur les 28 réseaux français disposant d'au moins une ligne de tramway (de fait les plus importants), 14 d'entre eux, soit la moitié, acceptent les scooters PMR dans les mêmes conditions que les fauteuils roulants électriques... Ceci prouve que, contrairement à ce que prétend le SMTC, il n'y a aucun obstacle réglementaire ou technique à notre revendication : les règles juridiques régissant les réseaux de transports en commun sont les mêmes à Grenoble qu'à Paris, Bordeaux, Toulouse...

Peut-être ceci explique-t-il le profond silence du SMTC face aux envois recommandés du CDTHED ? Le SMTC a certes répondu à la députée LaREM Émilie Chalas qui a soutenu notre démarche, mais cette

« *réponse* » fait un amalgame grossier entre les scooters PMR et les scooters de route.

Après avoir répondu aux arguments fallacieux du SMTC, nous avons décidé de saisir le Défenseur des Droits et de lancer une pétition, pétition que nous proposerons à la signature des autres associations.

Transports spécifiques pour PMR

Concernant les discriminations rencontrées dans certains services PMR (Lyon, Dijon, Paris...), rappelons que nous avons saisi le Défenseur des Droits, de concert avec l'Association Handi-Social. M. Toubon a demandé au GART et au Ministère de prendre en compte certaines de nos revendications. Deux ans après, rien n'a bougé, malgré nos relances et malgré la pétition nationale lancée avec quatre autres associations en avril 2017 « *Transports et handicap : Halte aux discriminations ! Liberté de circulation !* » qui a recueilli 4 438 signatures.

La défense des droits collectifs passe aussi par la défense des droits individuels. Ainsi, nous sommes intervenus pour conseiller et soutenir un usager aveugle confronté à la suppression de certains de ses transports PMR par le Pays Voironnais. Malheureusement, cet usager n'a pas donné suite. Il est vrai que, dans ce genre de situation, la personne handicapée est souvent amenée à se décourager, ayant l'impression d'être le pot de terre contre le pot de fer, alors pourtant qu'elle peut souvent bénéficier d'une bonne couverture médiatique. Même problème en Côte-d'Or, avec une adhérente que nous avons soutenue il y a un an et qui ne donne plus de nouvelles depuis.

Accessibilité de la voirie, chicanes...

Après de longues années conflictuelles, notre combat contre les chicanes commence à porter ses fruits dans l'agglomération grenobloise, d'abord avec un virage de la Municipalité de Grenoble à ce sujet (remplacement progressif des chicanes du Jardin des Poètes) puis plus récemment avec le transfert de compétences de la voirie à la Métropole de Grenoble, la « *Métro* ».

C'est ainsi que la chicane rotative de la place Beaumarchais à Échirolles, obstinément maintenue par la Municipalité jusqu'à l'intervention de la Métro, a enfin été remplacée par une chicane fixe conforme aux normes d'accessibilité !

À Sainte-Foy-lès-Lyon dans le Rhône par contre, bien que le maire ait reconnu la non-accessibilité des chicanes rotatives installées dans un des jardins publics de la Ville, la situation s'enlise...

Suppression des feux tricolores

À Grenoble, sous prétexte d'« *apaiser la circulation* », la Municipalité et la Métro ont décidé de supprimer 70 feux tricolores, comme cela a déjà commencé à se faire dans le 14^e arrondissement de Paris, sans se préoccuper du grave sentiment d'insécurité que cela génère chez nombre de piétons, notamment malvoyants et non-voyants... et aussi chez nombre d'automobilistes !

À l'initiative de l'AVH (Association Valentin Haüy), les associations de handicapés ont organisé un rassemblement en centre-ville de Grenoble le 28 mars. Malgré l'improvisation de sa préparation, une bonne quarantaine de personnes se sont mobilisées et la presse en a bien rendu compte. Il a malheureusement suffi de quelques réponses vagues, et sans engagement précis, pour que ces mêmes associations arrêtent toute mobilisation... Comment ne pas faire le lien avec le fait que ces associations demandent et reçoivent des subventions au plan local ?

Pour ce qui concerne le CDTHED, nous continuons à réclamer l'arrêt de ce programme de suppression, et l'achèvement de la sonorisation des feux tricolores existants à l'usage des non-voyants.

CCA (Commissions Communales d'Accessibilité) et autres commissions

Le CDTHED participe à diverses commissions et réunions de concertation où il défend les intérêts des personnes handicapées. Nos représentants rendent compte de leur mandat et de leurs interventions au Bureau du CDTHED. Ils s'efforcent de rédiger des comptes rendus qu'ils tiennent à disposition des adhérents.

Nous sommes présents dans les CCA (Commission Consultative d'Accessibilité) de trois départements différents à Dijon (21), Villeurbanne (69), Échirolles (38) et Fontaine (38). Celles de Meylan (38), Sassenage (38) et Seyssinet-Pariset (38), où nous avons été nommés, ne sont plus réunies. À La Côte-Saint-André (38), nous n'avons plus d'adhérent La CCA de Grenoble se réunit seulement une fois par an, pour la forme, mais il existe une « *Commission Grenobloise d'Accessibilité* » qui se réunit chaque mois et où nous sommes très actifs, notamment pour les visites sur le terrain.

Nous sommes présents dans les réunions d'usagers de la Préfecture de l'Isère consacrées à l'accessibilité, de même que dans la CIA (Commission Intercommunale d'Accessibilité) du Grand Dijon. Après de longues années de sommeil, la CIA de la Métropole Grenobloise avait redémarré en juin 2017, mais elle s'est quelque peu assoupie depuis...

Retraite anticipée

Rappelons que depuis le 1er janvier 2016, la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) n'entre plus en ligne de compte pour le droit à la retraite anticipée pour handicap, seules les périodes antérieures restent acquises. Notre pétition « *Travailleurs handicapés et Aidants : pour le Droit à une véritable retraite anticipée !* » a recueilli actuellement 4230 signatures (3199 sur Internet + 1241 sur papier).

Rappelons aussi que l'ancien gouvernement a reconnu le principe de pouvoir faire valider a posteriori un handicap ancien en l'absence de documents justificatifs, mais en l'assortissant de conditions tellement restrictives que presque personne ne pourra en bénéficier. Il s'agissait d'une (toute petite) avancée, résultant à l'évidence de la

campagne menée depuis plusieurs années par le CDTHED, avec l'engagement des adhérents et des signataires, et le soutien de nombreux parlementaires.

Faute de forces suffisantes, nous n'avons pas été en mesure d'approfondir cette ouverture en relançant le combat comme nous aurions voulu le faire. Signalons quand même que nous avons été sollicités par un très grand nombre de travailleurs handicapés concernés, voire même par des assistantes sociales et des directions du personnel de certaines administrations ou entreprises, ce qui a nécessité de notre part un travail considérable pour examiner chaque question et y répondre de manière personnalisée. Ceci s'est d'ailleurs traduit par de nombreuses adhésions tout au long de l'année.

Enseignement spécialisé

Suite à l'annonce de la suppression des 14 postes de PEEI (Professeurs des Écoles Éducateurs en Internat) à l'ÉREA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté) de déficients visuels de Villeurbanne — 7 à la rentrée 2018 et 7 à la rentrée 2019 — pour les remplacer par des postes d'assistants d'éducation, précaires et sans formation, les personnels ont décidé la grève et ont organisé un premier rassemblement mardi 27 février devant l'ÉREA-DV afin de sensibiliser les parents. Le CDTHED était la seule association présente et a distribué largement un communiqué de soutien, très apprécié des participants. La presse locale a largement rendu compte.

Mercredi 28 février, un autre rassemblement a eu lieu devant le rectorat, et une délégation de 4 PEEI, avec les organisations syndicales FO et CGT, a été reçue par le secrétaire général du rectorat et l'inspecteur d'académie adjoint. Le rectorat a annoncé que tous les personnels qui souhaitent conserver leur poste de PEEI à la rentrée le pourront ! Tout n'est pas réglé : les postes des personnels qui effectueraient le mouvement et qui deviendraient donc vacants seraient supprimés. Le rectorat estime toujours qu'il y a une « *surdotation* » de postes de PEEI à l'ÉREA de Villeurbanne... Néanmoins, c'est un recul du rectorat et un point d'appui important pour la suite !

Ressources

Avec d'autres associations, nous avons interpellé en février les parlementaires de l'Isère pour leur demander de soutenir nos revendications : fin de la prise en charge des revenus du conjoint pour le calcul de l'AAH ; rétablissement de la prime d'activité pour les pensionnés d'invalidité ; maintien du complément de ressources. Les parlementaires en question ne se sont guère mouillés...

Dossiers personnels

Les demandes de conseils, déjà très nombreuses, ont encore augmenté et proviennent de toute la France. Outre la retraite anticipée pour handicap, on notera les questions suivantes : AAH et ASPA, « *trop-perçu* » de Pole Emploi, refus de carte d'invalidité et de prestations sociales, réduction arbitraire de PCH ou d'ACTP par les

départements, etc. Bien évidemment, nous traitons en priorité les demandes de nos adhérents. Souvent, nous les accompagnons devant les tribunaux et les commissions d'appel, au plan local notamment, mais parfois aussi au plan national. Dans certains cas, nous les orientons vers des syndicalistes de notre connaissance, grâce à nos relations amicales dans différentes confédérations.

Même si vous habitez trop loin du siège du CDTHED pour participer aux réunions, vous pouvez peut-être nous aider à répondre aux questions.

NOUS NOUS ADRESSONS EN PARTICULIER AUX ADHÉRENTS QUI ONT UNE EXPÉRIENCE SYNDICALE OU ASSOCIATIVE, OU BIEN QUI DE PAR LEUR PROFESSION (ASSISTANT SOCIAL NOTAMMENT...), SONT APTES À COMPRENDRE DIVERSES SITUATIONS ET À AIDER LES INTÉRESSÉS À RÉDIGER DES COURRIERS ADMINISTRATIFS.

Développement du CDTHED

Cette année, nous avons franchi une étape dans nos relations avec la presse et les médias, en particulier grâce à notre engagement contre le projet de loi ÉLAN et aussi le droit à la retraite anticipée pour handicap, domaine où nous sommes devenus pour beaucoup une référence. Outre la presse locale et certaines revues nationales spécialisées (Handirect, Handicap.Fr...) qui publient régulièrement nos articles et dossiers, ce sont maintenant les médias nationaux qui commencent à nous téléphoner et à nous citer dans le corps de leurs articles.

Notre présence sur les réseaux sociaux progresse régulièrement, quoique de manière différenciée. Sur Facebook, nous sommes passés de 218 à 284 abonnés (+ 30 %), alors que sur Twitter notre audience a augmenté de 678 à 1130 abonnés (+ 67 %). Rappelons que nous refusons le système des messages sponsorisés (publicités). Nous avons du mal à produire des textes de fond sur notre site Internet, bien que la rubrique des actualités soit tenue régulièrement à jour, et nous ne publions pratiquement jamais de vidéos ni de photos originales.

CHAQUE FOIS QUE VOUS PARTICIPEZ À DES VISITES DE TERRAIN, DES DÉLÉGATIONS, AYEZ LE RÉFLEXE DE PRENDRE DES PHOTOS/VIDÉOS (AVEC L'ACCORD PRÉALABLE, BIEN SÛR DES GENS CONCERNÉS !). SI VOUS NE POUVEZ PAS LE FAIRE À CAUSE DE VOTRE HANDICAP, DEMANDEZ À QUELQU'UN DE LE FAIRE POUR VOUS.

Depuis la dernière assemblée générale, nous avons envoyé quatre circulaires à tous les adhérents, y compris ceux qui n'ont pas d'accès Internet, ce qui est un net progrès par rapport à l'année précédente (deux seulement), même si la périodicité demeure très irrégulière... récemment, nous avons repris l'enregistrement sur CD audio à destination des non-voyants. Les principaux tracts et communiqués sont par contre envoyés régulièrement par courriel non seulement aux adhérents et contacts, mais aussi aux autres associations, aux organisations syndicales, élus et partis politiques, ainsi qu'à la

presse et aux médias.

Les antennes de Côte d'Or et du Rhône fonctionnent et interviennent régulièrement. Même si elles connaissent quelques difficultés, elles continuent à se développer. Nous n'avons pas pu relancer l'antenne de Saône-et-Loire et celle de la région parisienne a beaucoup de mal à fonctionner, car elle repose sur un seul correspondant. Les antennes de Côte-d'Or et du Rhône se sont bien installées dans la durée en fonctionnant régulièrement, et en menant des actions concrètes sur le terrain.

Plus globalement, le CDTHED connaît une croissance quasiment ininterrompue depuis sa création. Après une année particulièrement faste en 2016 (228 cotisations, soit 20 de plus que l'année record 2014), nous avons enregistré 248 cotisations pour 2017 (49 nouvelles adhésions !). Pour 2018, nous en sommes à 211 cotisations, un peu moins que l'année dernière à la même époque, mais l'année n'est pas terminée et traditionnellement nous récupérons beaucoup de cotisations en retard à l'occasion de l'AG. Nul doute que cette progression est à mettre au compte de notre indépendance et de notre défense acharnée des revendications, malgré nos moyens limités.

Paradoxalement, notre expansion rend l'association plus fragile, car si nos adhérents sont de plus en plus nombreux, ils sont aussi beaucoup plus dispersés. En 2017, pour la première fois dans l'histoire du CDTHED, le nombre d'adhérents habitant en Isère (78) a été dépassé par le nombre d'adhérents qui ne sont rattachés à aucune antenne (79, soit 32 de plus qu'en 2015 !) et qui, dispersés dans toute la France, ne peuvent pas participer aux actions collectives ni aux réunions.

Nous essayons de les impliquer dans la vie de l'Association, mais c'est très difficile : Internet ne remplace pas l'échange et la prise de décision collective, qui ne peut se faire qu'en AG ou en réunion de Bureau. Adopter le système dit « de téléconférence », comme le font un nombre croissant d'associations, nous amènerait à écarter du Bureau et des antennes certains militants, ce que nous ne pouvons pas accepter d'un point de vue démocratique.

Le Bureau du CDTHED est l'instance collective de direction et d'animation de l'Association sans laquelle les décisions prises, les initiatives, le conseil et le suivi des dossiers personnels des adhérents ne peuvent pas être réalisés.

Le Bureau se réunit chaque mois. Pour que la discussion reste dynamique et constructive, il est important que de nouveaux membres viennent s'y associer. Chaque adhérent qui en a la possibilité peut se porter volontaire pour participer, même ponctuellement.

ADHÉRENTS DE L'ISÈRE, DU RHÔNE ET DES DÉPARTEMENTS PROCHES : N'HÉSITEZ PAS À VOUS FAIRE INVITER POUR DISCUTER DES QUESTIONS QUI VOUS TIENNENT À CŒUR !